

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2015

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :
le 11/12/2015

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 28/12/2015

Délibération n° D-2015-490

Convention de mise à disposition entre la Ville de Niort et l'Inter
Mutuelle Sport

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Christine HYPEAU, Madame Yvonne VACKER, Madame Agnès JARRY, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Marie-Chantal GARENNE, Madame Catherine REYSSAT, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU.

Secrétaire de séance : Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Simon LAPLACE, ayant donné pouvoir à Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Eric PERSAIS, ayant donné pouvoir à Monsieur Sébastien PARTHENAY

Excusés :

Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Direction Animation de la Cité

Convention de mise à disposition entre la Ville de Niort et l'Inter Mutuelle Sport

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le dynamisme des associations sportives niortaises entraîne de leur part des besoins en équipements adaptés auxquels la Ville de Niort ne peut pas toujours répondre favorablement.

A cet égard, la Ville de Niort a l'opportunité de disposer, au profit de ces associations, du gymnase de l'Inter Mutuelle Sport (I.M.S.) qui est géré par l'Inter Mutuelle Sport situé Route de Cherveux à Niort au lieu dit « champ Roucher ».

Cette utilisation sera consentie moyennant un coût horaire d'utilisation de 30 € pour la saison sportive 2015/2016, dû par la Ville de Niort à l'I.M.S.

Aujourd'hui, ce gymnase est utilisé par l'Association de la Coupe de l'Amitié qui représente le sport corporatif ainsi que par l'Ecole de rugby du Stade Niortais Rugby pendant la saison hivernale.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice 2016.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention pour la saison sportive 2015/2016, relative à l'utilisation du gymnase de l'I.M.S. entre l'Inter Mutuelle Sport et la Ville de Niort ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer et à verser à l'I.M.S. la somme de 30 € par heure d'utilisation réelle.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	5

Monsieur Romain DUPEYROU, Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN